

Le 1^{er} juillet 2009

Monsieur Michel Gilbert
Maire
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, Québec
J3H 3M8

OBJET: Exposition au radon

Monsieur,

En suivi à notre rencontre du 17 février dernier, c'est avec plaisir que je vous communique les résultats de l'analyse globale des mesures de détection de radon dans les résidences privées de Mont-Saint-Hilaire à partir des données disponibles à ce jour. À la lumière de ces résultats, ainsi que de nouvelles informations dont nous disposons sur le risque de détection de radon dans plusieurs municipalités de la Montérégie, je vous fais part également des actions que la Direction de santé publique propose d'entreprendre cet automne à l'échelle de Mont-Saint-Hilaire et des autres municipalités ciblées sur le territoire.

Analyse des données disponibles pour Mont-Saint-Hilaire

Les résultats obtenus pour l'ensemble des 349 mesures effectuées depuis 2003 ont été comparés en fonction de la moyenne arithmétique et de la moyenne géométrique. La moyenne géométrique est généralement préférée à la moyenne arithmétique pour décrire la tendance centrale de distribution très asymétrique comme celle observée avec le radon.

Pour la moyenne géométrique, les données recueillies indiquent que la moyenne des 349 habitations est de 176,3 Bq/m³. À titre de comparaison, le niveau moyen au Québec dans les sous-sols, mesuré sur une année complète, est de 35 Bq/m³ (Lévesque, Gauvin et al., 1995).

Pour la moyenne arithmétique, les données recueillies indiquent que la moyenne des 349 habitations est de 166,5 Bq/m³. Au Québec la moyenne arithmétique se situe à 70 Bq/m³ au sous-sol (Lévesque Gauvin et al., 1995). À Oka, la moyenne arithmétique mesurée est de 1 245 Bq/m³ dans le secteur considéré le plus à risque et de 319 Bq/m³ dans le secteur à moindre risque (Savard, Dessau et al., 1998).

.../2

Selon les résultats, 23 % des sous-sols des maisons des secteurs étudiés à Mont-Saint-Hilaire dépassent le niveau d'intervention proposé par Santé Canada (200 Bq/m³), alors qu'au Québec lors de mesures effectuées sur une année complète, près de 8 % des sous-sols des maisons dépassent un niveau de 150 Bq/m³ (Lévesque, Gauvin et al., 1995). Le niveau maximal observé à Mont-Saint-Hilaire est de 2087 Bq/m³. À titre comparatif, le niveau le plus élevé mesuré dans l'étude québécoise de 1995 était de 1 590 Bq/m³ et à Oka, des niveaux supérieurs à 10 000 Bq/m³ ont été mesurés.

Les résultats obtenus ne permettent pas de définir de façon précise par secteur quelles sont les probabilités d'obtenir des niveaux de radon plus élevés que la moyenne.

Prochaines actions à prévoir

Dans le contexte actuel de la mise en œuvre prochaine de la stratégie québécoise contre le radon et à partir des résultats disponibles pour Mont-Saint-Hilaire, il semble acquis que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) limiteront leurs interventions dans les secteurs d'investigation prioritaires où le risque d'exposition au radon n'est pas connu, mais où les conditions géologiques la favorisent. La région de Mont-Saint-Hilaire est considérée comme un secteur où le risque d'exposition au radon dans l'air intérieur est connu, ayant déjà fait l'objet d'une recherche en 2001 et d'une première campagne d'échantillonnage durant les hivers 2003 à 2005.

Étant donné qu'il s'agit d'une situation déjà documentée, la région de Mont-Saint-Hilaire ne peut être considérée comme un secteur d'investigation prioritaire tel que défini dans la stratégie québécoise; c'est pourquoi, la Direction de santé publique a évalué la pertinence de procéder ou non à une investigation sur sa propre base en tenant compte des nouveaux éléments suivants :

1. Les informations qui nous sont transmises par l'Association pulmonaire du Québec qui collabore avec l'INSPQ indiquent que les tests de détection réalisés dans d'autres municipalités de la Montérégie justifient à la fois une intervention régionale et des interventions ciblées selon les premiers résultats disponibles par municipalité.
2. Le MSSS prévoit mettre en place un cadre juridique qui permettra aux directions de santé publique d'obtenir des données nominatives avec lesquelles elles pourront établir leur plan d'action régional. Ainsi, toute personne procédant à un échantillonnage dans son domicile sera invitée à signer un formulaire de consentement éclairé autorisant la transmission des résultats selon un protocole strict.
3. Des commissions scolaires du territoire nous ont fait part de leur intention de procéder à des mesures de radon dans leurs établissements à l'hiver 2009.

L'acquisition de nouvelles mesures de radon, à la fois dans les édifices publics et privés dans une zone élargie allant jusqu'à la rivière Richelieu, viendra s'ajouter aux données que nous possédons déjà et permettra à l'INSPQ de mieux déterminer les critères définissant les zones à risque.

Dans ce contexte, nous jugeons important d'inciter les citoyens de la région à faire évaluer leur domicile volontairement. Il ne nous apparaît cependant pas pertinent que la Direction de santé publique entreprenne sur ses propres bases une nouvelle investigation spécifique à Mont-Saint-Hilaire.

Nous tenons à vous donner l'assurance de notre entière collaboration en ce qui a trait aux actions à mettre en œuvre à l'automne 2009, soit :

- informer et sensibiliser la population ainsi que les administrateurs des bâtiments publics;
- promouvoir la prise volontaire de mesures par les propriétaires et les administrateurs des bâtiments publics;
- fournir les données ainsi recueillies à l'INSPQ afin de participer à l'établissement d'une cartographie de la distribution spatiale du radon au Québec;
- assurer le suivi des résultats obtenus auprès de la population (information, interprétation des données, recommandations individualisées);
- promouvoir les mesures de prévention et, lorsque nécessaire, d'atténuation de l'infiltration du radon dans les bâtiments, tant publics que privés.

J'espère que le tout est conforme à vos attentes et je demeure disponible pour discuter de notre proposition à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de santé publique,

Lu et approuvé

Jocelyne Sauvé, M.D., FRCPC

JS/RA/ld